

Mon honorable ami a parlé de la loi des pensions. Il constatera encore par le discours du trône que cette question sera soumise aux Chambres sous la forme d'un projet de loi d'un caractère quelque peu technique.

Le discours déclare aussi que "le rapport de la commission royale qui a reçu mission de s'enquérir de l'état présent de l'irradiation au Canada" sera communiqué au Parlement, et j'ai idée qu'il précédera le dépôt d'un projet de loi. Mon honorable ami connaît l'existence du rapport de cette commission.

De plus, un bill sera présenté "afin de refondre la loi des grains du Canada, conformément à la recommandation faite à la dernière session par le comité permanent de l'Agriculture de la Chambre des Communes". Cela n'est-il pas assez clair?

Le paragraphe suivant a trait à la signature de l'article facultatif concernant la cour permanente de justice internationale. Ici encore, il faudra un projet de résolution tendant à approuver la signature apposée par le Canada à cet article facultatif.

Mon honorable ami verra aussi que le Gouvernement se propose de saisir les Chambres des modifications à la loi des élections, à la loi de faillite, à la loi des compagnies, ainsi qu'au Code criminel. Il n'y a aucun détail au sujet de ces projets de loi qui impliquent maintes questions techniques.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Ce sont des plantes annuelles de pleine terre.

L'honorable M. DANDURAND: Des plantes annuelles de pleine terre dont les unes ont plus d'importance que d'autres. Le Gouvernement, il me semble, a assez bien fait connaître l'ensemble du programme de la présente session.

Je veux dire quelques mots de la signature de l'article facultatif, acte des plus importants qui nous rapproche d'une paix durable. Les trois quarts du temps, les querelles entre les nations peuvent se répartir en deux catégories; les unes relèvent des tribunaux, les autres sont du domaine de la politique. Les premières découlent de l'interprétation des traités et du droit des gens et doivent incontestablement être soumises à une cour de justice. Nous sommes tous tombés d'accord en 1920 pour reconnaître la cour de justice internationale, cependant, à ce moment-là, aucune nation ne s'est reconnue obligée de soumettre à ce tribunal tous ses différends relatifs à l'interprétation des traités ou du droit des gens. Chaque nation a reconnu la cour, a contribué à son maintien et a admis l'idée de la saisir d'un cas spécial, après s'être entendu avec une autre nation; mais le règlement relatif à la

L'honorable M. DANDURAND.

cour renfermait un article, l'article 36, déclarant que les nations pouvaient, au moment de leur adhésion ou plus tard, convenir de soumettre forcement à ce tribunal tous leurs différends qui appartiendraient à la catégorie des questions justiciables. Les grandes puissances hésitèrent à s'engager, bien que les petites nations témoignassent de l'empressement. Celles-ci n'avaient que leur droit à affirmer, tandis que les grandes puissances pouvaient compter sur leur force. Le problème consistait à amener les grandes nations au niveau des petites comme dans le cas d'une puissante corporation et d'un humble citoyen qui se trouvent sur un pied d'égalité dans une cour de justice. Il a fallu du temps pour les engager à soumettre au tribunal de La Haye toutes les questions d'un caractère justiciable qui peuvent surgir. L'an dernier, l'Allemagne a été la première à le faire; étant désarmée, elle s'est mise franchement au niveau des petites nations, voulant montrer qu'elle entendait se fier à la justice, au lieu de s'armer. Pendant quatre ans, nous avons attendu pour voir ce que feraient les grandes puissances, et je suis heureux de dire qu'à la dernière session de l'Assemblée, en septembre, la Grande-Bretagne a ouvert la marche, en déclarant son adhésion à cet article; ensuite, la France et l'Italie ont emboîté le pas, ainsi que le Japon, je crois. Pourtant, je tiens à dire que la Grande-Bretagne, comme elle l'a avoué, n'a pas été la clef de meute dans l'empire. C'est le Canada, le plus ancien dominion du commonwealth britannique, qui a donné le branle. Les journaux européens lui ont fait le crédit d'avoir, en février de l'an dernier, au cours de la dernière session, déclaré qu'il se proposait de signer l'article. Je puis dire que j'ai entendu des représentants de la Grande-Bretagne, parmi lesquels se trouvaient des journalistes, louer le Canada d'avoir fait cette déclaration officielle, parce qu'elle a contribué à éclaircir la situation en Angleterre. Jusqu'à ce moment-là, on semblait croire que la Grande-Bretagne hésitait à signer l'article parce que quelques-unes des nations s'y refusaient; mais, lorsque le Canada déclara qu'il désirait apposer sa signature, il y eut là-bas une agitation en faveur de l'acceptation d'un engagement semblable.

J'ajouterai qu'un événement saillant de l'année semble promettre plus de paix à l'Europe; c'est le règlement de la question des dettes de guerre à la conférence de La Haye pendant les mois de décembre et de janvier derniers. Ce règlement contribuera puissamment à assurer la paix, parce qu'il fait disparaître plusieurs causes de querelles qui avaient une répercussion à l'Assemblée, et surtout dans le Conseil de la Société. Depuis cinq à six ans, il y a eu